# Compte rendu de réunion

## Groupe thématique « emploi/formation »

Réunion du 29 septembre 2020 en salle et en visioconférence organisée par Stéphane TK.

## Sont présents :

* Aurisia BARBOSA, Psychologue de la santé, EPNAK - CRP Metz.
* Adeline GURY, Ergothérapeute, CH Jury, CRJA.
* Josiane JENCZAK, Collaborateur du chef de pôle 2, CH JURY.
* Aude ROZIER, Chef du Pôle Formation, Centre Pierre Janet - Université de Lorraine.
* Stéphane TINNES-KRAEMER, Coordonnateur CLSM, CH Jury.

## Rappel de l'ordre du jour

* Poursuivre la réflexion sur la thématique « emploi et formation ».
* Prioriser les propositions d’actions.

## Synthèse

**Conclusion**

* Rédiger une trame de fiche projet à partir des propositions.
* Diffuser l’information sur la formation PSSM dispensée par le CPJ.

**Constats partagés**

* Ruptures du parcours vers l’emploi liées à une orientation vers des formations inadaptées.
* Pas assez d’orientation MDPH vers les centres de formation.
* Difficulté des soignants de l’hôpital de Jury à s’investir dans la sensibilisation en santé mentale des acteurs locaux à cause de la tension sur les effectifs.
* Le « virage ambulatoire » s’accompagne de fermeture de lits sans dispositifs d’accompagnement suffisant pour limiter le risque de voir des patients à la rue sans prise en charge.

**Propositions**

* Développer les partenariats et les réseaux.
* Associer à la réflexion la MDPH, Cap emploi et Pôle emploi.
* Recenser les acteurs et dispositifs locaux de l’emploi et de la formation.
* Enrichir le guide santé mentale avec une fiche d’information sur l’accès à l’emploi et la formation.
* Réaliser une action d’information/sensibilisation en direction des acteurs de l’emploi et la formation.

## Discussion

Stéphane TK introduit la réunion en rappelant l’objectif de poursuivre la réflexion sur la thématique « emploi/formation » et prioriser les actions proposées lors des précédentes rencontres.

**Tour de présentation**

Adeline GURY a récemment pris ses fonctions au sein de l’équipe du Centre de réhabilitation de jour pour adulte du Centre hospitalier de Jury. Sa participation est motivée par une meilleure connaissance des ressources locales de l’emploi et la formation.

Josiane JENCZAK titulaire d’un master en ingénierie de l’analyse du travail, de la compétence et de la formation. Propose d’être une ressource dans l’idée de travailler la compétence et développer la pair-aidance (patients devenus formateurs).

Aurisia BARBOSA travaille comme psychologue à l’EPNAK et participe régulièrement aux réunions du CLSM.

Aude ROZIER représente le Centre Pierre Janet (CPJ). Sa participation est motivée par la connaissance des dispositifs locaux et le souhait du CPJ d’adapter son catalogue de formations aux besoins des professionnels.

### Orientation des personnes malades/handicapées psychiques

Aurisia BARBOSA constate une réticence de la Maison départementale des personnes handicapées de Moselle (MDPH) à orienter vers l’EPNAK des personnes porteuses de troubles psychiques. La majorité d’entre elles sont orientées par la MDPH 54 ou 55. C’est ce qui explique la participation de l’EPNAK à ce groupe. L’EPNAK propose d’ailleurs des périodes préparatoires de trois à six mois avant l’intégration d’une formation pour l’obtention d’un BEP/CAP ou du bac.

Stéphane TK informe que la MDPH de Moselle a engagé un partenariat avec le CNFPT (centre de formation des collectivités territoriales). Son objectif est de développer les connaissances en santé mentale de ses agents d’accueil et ceux chargés de l’évaluation des situations. Le CLSM contribuera en mettant à disposition un module de sensibilisation sur sa plateforme numérique de formation.

Stéphane TK demande à Aurisia BARBOSA si l’EPNAK a un partenariat avec l’hôpital de Jury.

Aurisia BARBOSA répond que l’ancien chef de service avait initié des actions. Le partenariat avec l’hôpital de Jury reste à développer.

Adeline GURY explique que le cœur du projet de service du Centre de réhabilitation de jour pour adulte (CRJA) est d’accueillir des jeunes malades psychiques et de leur permettre de garder leur autonomie et de finir leurs études. Une collaboration avec l’EPNAK serait intéressante.

Aurisia BARBOSA partage l’exemple récent d’une personne qui entrée récemment à l’EPNAK après avoir transité d’un diplôme d’aide-soignante à une formation universitaire abandonné. Il y a beaucoup de ruptures de parcours de ce type faute d’une orientation vers une formation adaptée aux possibilités de la personne concernée. L’EPNAK propose des formations adaptées et un soutien assuré par une équipe pluriprofessionnelle spécialisée.

Stéphane TK souligne que pour le moment il n’y a pas de représentation de la MDPH ni du réseau Cap emploi qui pourraient aider à comprendre les parcours vers l’emploi et la formation des personnes concernées par un trouble psychique et connaître les ressources locales.

### Formation aux premiers secours en santé mentale

Stéphane TK demande à Aude ROZIER de l’information sur la formation aux premiers secours en santé mentale (PSSM).

Aude ROZIER répond que le CPJ est habilité depuis juillet 2020 à dispenser la formation PSSM qui s’adresse au grand public et répond autant à des besoins personnels que professionnels. Les sessions sont ouvertes aux acteurs locaux qui en font la demande. L’intérêt des PSSM est de se sentir légitime pour aider une personne dans des situations « borderline ». Les dates des sessions qui accueillent seize personnes sont annoncées sur le site Internet du CPJ, rubrique « [formations courtes](http://centrepierrejanet.univ-lorraine.fr/la-formation/formations-courtes/) ».

Aude ROZIER demande à Stéphane TK de diffuser l’information aux partenaires du CLSM.

Stéphane TK se mettra en relation avec Tom BOULANGER, chargé de communication du CPJ pour faire connaître les sessions de formation PSSM.

### Proposition d’actions

Stéphane TK propose de poursuivre la discussion à partir de pistes d’action proposées lors des précédentes réunions.

#### Développer les connaissances en santé mentale des acteurs locaux

Josiane JENCZAK questionne la possibilité d’un partenariat entre l’hôpital de Jury et le CPJ dans l’idée de monter des modules de formation en commun. Le sujet des risques psychosociaux est particulièrement intéressant. Mais cela nécessite de prendre appui sur la direction de l’hôpital de Jury.

Stéphane TK demande si un travail est envisageable pour développer la sensibilisation en santé mentale réalisée dans le cadre du CLSM en proposant un module approfondi sur le sujet de la prévention et la gestion des situations de crise.

Josiane JENCZAK propose de voir avec l’équipe des urgences psychiatriques formée à faire face à la violence ce qu’il serait possible de faire.

Aude ROZIER explique pour sa part que le CPJ intervient depuis plusieurs années sur le sujet des cellules de crise et gestion d’urgence. Des formations ont déjà été réalisées sur ce thème avec les pompiers, la gendarmerie et la police. Les sessions ont pour objectif de donner des outils directement applicables pour faire redescendre la pression. Le Centre hospitalier de Sarreguemines par exemple forme depuis des années de cette manière son personnel non médical.

Adeline GURY demande si les formations proposées par le CPJ ont également pour objectif de faire évoluer les représentations de la santé mentale.

Aude ROZIER répond que le CPJ fait de l’accompagnement personnalisé. La mise en place d’une formation sur l’intégration d’une personne malade psychique dans une entreprise par exemple est tout à fait envisageable.

Stéphane TK fait part d’une piste évoquée dans le cadre du CLSM autour de l’idée de mettre en place des ateliers de formation croisée. Un atelier a d’ailleurs été expérimenté dans le cadre du partenariat entre les équipes des Centres médico-psychologiques (CMP) et les bailleurs sociaux. L’objectif serait d’étendre cette initiative à l’ensemble des partenaires du CLSM dans le cadre d’un dispositif solidement construit.

Josiane JENCZAK demande des informations sur la sensibilisation en santé mentale dispensée dans le cadre du CLSM.

Stéphane TK présente la sensibilisation. Les personnes intéressées trouveront le détail du programme sur le site Internet du CLSM à la rubrique « [Ressources > apprendre](https://www.sante-mentale-territoire-messin.fr/ressources/apprendre)». Le bilan des sessions 2019 est également consultable : <https://is.gd/QfBQoL>

Josiane JENCZAK explique la difficulté aujourd’hui de motiver des soignants de la psychiatrie à intervenir dans le cadre d’une sensibilisation. La situation difficile dans laquelle ils se trouvent actuellement limite leur capacité à s’investir dans un projet de formation comme celui proposé dans le cadre du CLSM.

Stéphane TK propose de retenir également l’idée de modules accessibles à distance. En plus de la souplesse d’accès pour les utilisateurs, les intervenants sont sollicités ponctuellement, au moment de la construction du module. La crise sanitaire a d’ailleurs conduit le CLSM à expérimenter ce format. Les personnes intéressées peuvent consulter la plateforme numérique de formation : <http://sensibilisation.sante-mentale-territoire-messin.fr> (identifiants de connexion : Invite / Clsm@57000).

Josiane JENCZAK informe également de la présence à l’hôpital de Jury de soignant également formateur de la [méthode Oméga](https://youtu.be/-0SOOT8ECYM). Ils pourraient être une ressource pour développer une formation sur le sujet de la gestion de crise.

Stéphane TK explique que l’équipe Oméga a été contactée lors de la conception de la sensibilisation. Ils proposaient uniquement de présenter la formation ce qui ne correspondait pas au besoin du module envisagé. Une information est communiquée aux participants à la sensibilisation pour qu’ils fassent connaître cette formation dans leur structure.

Josiane JENCZAK remarque que face à la tension forte sur les effectifs des professionnels de santé, les retraités pourraient être une piste pour trouver des intervenants.

Aude ROZIER demande si l’idée de faire appel à une personne en service civique est envisagée pour recenser l’existant par exemple. Beaucoup de choses existent dans le domaine de la formation.

Stéphane TK répond que le recrutement de services civiques n’est pas envisagé pour le moment dans le cadre du CLSM. L’idée reste intéressante à retenir. Le seul exemple de ce type connu dans le cadre du CLSM concerne l’action portée par la mutuelle MGEN en partenariat avec l’UNAFAM visant prévenir les conduites à risque chez les jeunes. Deux services civiques ont été recrutés pour réaliser des animations sur ce thème.

Josiane JENCZAK ajoute que l’hôpital n’emploie pas pour le moment de service civique.

Aude ROZIER propose également l’idée de faire appel à des étudiants en recherche de stage. Il pourrait leur être confié le travail de recensement de l’offre de formation existante.

### Agir sur les risques psychosociaux

Stéphane TK demande à Josiane JENCZAK à qui s’adresse son idée de formation aux risques psychosociaux.

Josiane JENCZAK répond qu’elle est spécialisée en analyse du travail et peut être une ressource pour former sur les risques psychosociaux liés à l’environnement et l’organisation du travail. L’idée est de faire de l’analyse du travail pour prévenir les risques psychosociaux.

### Favoriser l’accès à l’emploi

Aurisia BARBOSA propose de développer les partenariats pour favoriser l’accès à l’emploi. L’idée est d’identifier des lieux permettant de réaliser des stages en immersion.

Stéphane TK répond qu’il paraît envisageable dans le cadre du CLSM de réaliser une campagne d’information sur ce thème. Un appui pourrait être demandé à la Ville de Metz qui possède un service de communication.

Adeline GURY propose de commencer par un travail de repérage des structures qui seraient destinataires d’une information.

Aurisia BARBOSA propose également d’enrichir le guide santé mentale d’une rubrique dédiée à l’emploi et la formation.

Adeline GURY ajoute l’intérêt d’associer également Pôle emploi. Les personnes concernées par un trouble psychique n’étant pas toujours suivie par Cap emploi.

Josiane JENCZAK explique que le « virage ambulatoire » dans lequel est engagée la psychiatrie publique et qui conduit à fermer des lits se heurte au manque de dispositifs d’accompagnement en dehors de l’hôpital. Il est nécessaire de développer des réseaux, mais cela nécessite du temps. Les équipes de l’hôpital de Jury s’interrogent régulièrement sur ce qu’il convient de faire pour des patients qui sont pris en charge en dehors de l’hôpital. Des patients se retrouvent à la rue et ne sont plus pris en charge. La question se pose de la continuité des soins. Sur ce sujet, Christine CLESSE, cadre supérieur et collaboratrice du chef du pôle 5, pourrait être une ressource.

Stéphane TK informe qu’un partenariat est en cours entre l’hôpital de Jury et les bailleurs qui concerne notamment la continuité des soins. Les personnes intéressées trouveront de l’information sur le site du CLSM à la rubrique « [Projets > en cours > logement](https://www.sante-mentale-territoire-messin.fr/projets/en-cours/category/25-logement)». Deux projets sont déjà opérationnels. Un dispositif d’intermédiation locative a permis à vingt patients de l’hôpital de Jury d’accéder à un logement social grâce à l’accompagnement social d’AMLI et la présence 24h/24 d’une équipe infirmière de l’Équipe réseau des alternatives à l’hospitalisation (ERAH) du Centre hospitalier de Jury. Une collaboration renforcée est également à l’œuvre depuis le début d’année 2020. Les équipes des quatre CMP messins et des référents identifiés chez les bailleurs ont formalisé leur relation dans une convention. Le but est d’apporter un soutien aux bailleurs en difficulté avec un locataire suspecté de troubles psychiques. Un troisième projet est à l’étude pour mettre en place une commission de réflexion et d’aide aux personnes en difficultés dont la situation ne trouve pas de réponse dans les canaux habituels du droit commun.

Josiane JENCZAK remarque que le lien entre les acteurs locaux est central même si la crise sanitaire a montré l’intérêt des outils numériques.

Stéphane TK poursuit en suggérant que les propositions qui concernent les immersions/essais en entreprise et le développement de formations adaptées soient considérées comme des éléments à intégrer dans une action d’information ou de sensibilisation à destination des acteurs de l’emploi et de la formation.

Aurisia BARBOSA remarque que l’expérimentation de la formation à distance une semaine sur deux en alternance avec des cours dans sa structure a donné de bons résultats.

Adeline GURY remarque pour sa part que la formation à distance nécessite des ressources que toutes les personnes malades psychiques ne possèdent pas.

Stéphane TK propose de retenir en synthèse deux pistes d’actions :

* Faire évoluer les représentations par rapport à la santé mentale des acteurs de l’emploi et la formation au moyen d’actions d’information.
* Développer les connaissances en santé mentale des professionnels de l’emploi et la formation au moyen d’une action de sensibilisation.

Josiane JENCZAK propose d’organiser une rencontre avec Jean Michel Bourelle, formateur au Grieps, qui est spécialisé sur le sujet de la prévention/gestion des situations de crise. Il pourrait être un intervenant pour développer la sensibilisation sur ce sujet.